

Courrier Dématérialisé

06/04/2023

Sujet **Fwd: PLUi-H CC des Deux Rives** N : 2023-5441
De Communauté de Communes des Deux Rives <info@cc-deuxrives.fr> O : Nathalie Escarpit
À EDITH DUPUIS <edith.dupuis@cc-deuxrives.fr> C :
Date 2023-04-05 10:48

- PLUi-H CC 2 rives_avis et remarques St-Antoine - CC 2 rives 066.23.pdf (461 ko)

A enregistrer stp

----- Message original -----

Sujet:PLUi-H CC des Deux Rives
Date:2023-04-05 10:32
De:udap.gers <udap.gers@culture.gouv.fr>
A:"nathalie.escarpit@cc-deuxrives.fr" <nathalie.escarpit@cc-deuxrives.fr>
Cc:"info@cc-deuxrives.fr" <info@cc-deuxrives.fr>

Bonjour,

En réponse à votre courrier du03/01/2023, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe la réponse de l'architecte des bâtiments de France.

Cordialement,

Marie-France SARRAN

Secrétariat-Accueil

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Gers

97 boulevard Sadi-Carnot - 32000 AUCH

Tél. 05.62.05.62.08

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie

Pour tous vos travaux consulter les fiches conseils de la DRAC Occitanie :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Aides-et-demarches/Fiches-conseils/Fiches-centre-ancien>


**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Courrier Dématérialisé

06/04/2023

Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant pas ce courriel et les documents joints que si nécessaire.

N : 2023-5449
O : Nathalie Escarpit
C :

06/04/2023

N : 2023-5441
O : Nathalie Escarpit
C :



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

L'Architecte des bâtiments de France du Gers

à

Le Président de la communauté de communes
des deux Rives
2, rue du général Vidolot
82403 Valence d'Agen cedex

Auch, le 03/04/2023

Affaire suivie par : Pierre Carcy
Tél. : 05 62 05 62 08
Courriel : udap.gers@culture.gouv.fr

Objet : CC des deux rives- PLUI-H intercommunal arrêté

Veuillez trouver ci-après notre avis et remarques sur le PLUi cité en objet pour la commune de Saint-Antoine située dans le Gers.

Un centre bourg ancien traversé par le chemin de Saint Jacques de Compostelle, deux édifices protégés au titre des monuments historiques, une relique de St Antoine conservée dans l'église : Saint Antoine présente de très forts enjeux patrimoniaux et touristiques.

Dans ce contexte, le PLU doit permettre de préserver un cadre urbain et une architecture de qualité conformément aux objectifs du PADD.

Je suis donc défavorable au règlement de la zone UA qui autorise notamment les panneaux photovoltaïques et les toits plats en centre ancien.

Il doit être modifié pour permettre la conservation, entre autres, des couvertures traditionnelles en tuiles canal qui participent pleinement au caractère et à l'authenticité du bourg.

La cheffe de l'unité départementale de l'architecture et
du patrimoine,
Isabelle BROU-POIRIER
Architecte et urbaniste en chef de l'Etat
Architecte des bâtiments de France